



Centre de Formation au Krav-Maga

**CFKM**

# **REGLEMENT INTERIEUR**

MIS A JOUR LE 09 JUILLET 2018

**Centre de Formation au Krav-Maga (CFKM)**  
25 cours de l'Ancienne Boulangerie  
92130 Issy-les-Moulineaux  
[www.cfk.m.fr](http://www.cfk.m.fr)

## TITRE I – REGLES ADMINISTRATIVES

### Article 1 – Règles générales

- L'adhérent doit se conformer aux modes de paiement en accord avec le Centre de Formation au Krav-Maga (CFKM) ;
- Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus ;
- Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité de Direction.

## TITRE II – RESPONSABILITES

### Article 2 – Responsabilités du CFKM

- Le CFKM ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens ;
- Le CFKM ne peut être tenu pour responsable des accidents survenus par le non respect des consignes de sécurité érigées par l'instructeur.

### Article 3 – Responsabilités de l'Adhérent

- L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et sportif du CFKM ainsi que celui propre à chaque salle d'entraînement ;
- L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la Fédération Européenne de Krav-Maga (FEKM) écrit ci-dessous :

#### CODE MORAL DE LA FEKM

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté.
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voir celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

## TITRE III – DOCUMENTS OFFICIELS

### Article 4 – Certificat médical

La présentation d'un certificat médical daté de moins de 3 mois est **obligatoire** pour participer à un cours d'essai et pour votre inscription. Le Krav-Maga et la Multi-Boxes sont des sports de contact, le certificat médical doit donc être renouvelé chaque saison (daté de moins de 3 mois au moment de l'inscription).

### Article 5 – Licence FEKM

La licence est obligatoire pour l'ensemble des membres adhérents à la discipline « Krav-Maga ». Chaque élève possède un numéro de licence propre délivré par la FEKM-secteur France.

Le timbre de licence signe l'adhésion du titulaire en tant qu'adhérent à la FEKM-secteur France à ses statuts, règlements, directives et décisions.

Les élèves inscrits tardivement dans l'année ne sont pas exempts de ce timbre.

### Article 6 – Passeport sportif

Les passeports de Krav Maga permettent aux pratiquants d'avoir un suivi officialisé de leur pratique et de bénéficier de réductions à certains stages organisés par la fédération ou ses clubs affiliés.

Ils permettent également d'y coller les timbres de licence. Ces passeports sont obligatoires pour tous les pratiquants inscrits dans un club. Ils sont payants et ont une validité permanente.

## TITRE IV – PROTECTION DE L'IDENTITE DU CFKM

### Article 7 – Identité du CFKM

Le nom « Centre de Formation au Krav-Maga » et le sigle « CFKM » **sont protégés par l'INPI**, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle est interdite et sera considérée comme une contrefaçon.

### Article 8 – Identité du KMF

Le nom « Krav-Maga Féminin » et le sigle « KMF » **sont protégés par l'INPI**, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle est interdite et sera considérée comme une contrefaçon.

### Article 9 – Logo du CFKM

Ce logo est la propriété du CFKM. Il est déposé à l'INPI. Sauf autorisation écrite du CFKM, l'utilisation, la modification ou la publication de ce logo sont formellement interdites et peuvent entraîner des poursuites.



## TITRE V – DROIT A L'IMAGE

### Article 10 – Droit à l'image

L'adhérent accepte d'être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces images soient utilisées sur les supports de communication du CFKM et cela sans contreparties pécuniaires.

Toutefois, il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de son image par simple courriel adressé au CFKM : [info@cfkm.fr](mailto:info@cfkm.fr)

Le CFKM n'est pas en mesure de contrôler l'utilisation qui pourrait être faite, par des tiers, des informations diffusées sur le réseau Internet.

L'adhérent n'est pas autorisé à photographier ou à filmer qui que ce soit lors des cours et événements organisés par le CFKM.

### Article 11 – Droit d'auteurs

La reproduction ou représentation intégrale ou partielle notamment des pages, des données, des images, et de tout autre élément constitutif du site [www.cfkm.fr](http://www.cfkm.fr), par quelque procédé ou support que ce soit, est interdite et constitue sans autorisation du webmaster une contrefaçon.

### Le Directeur Technique

